



N°2024-05- 62

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 24/06/2024
ID : 044-214400129-20240624-2024_05_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 21 JUIN 2024
CONVOCATION DU 10 JUIN 2024

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	23
- Présents	:	15
- Représentés	:	4
- Absents	:	4
- Votants	:	19

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un juin, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Étaient présents :

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Sylvie IMBERT, Jean-Yves LAIGLE, Eloïse BOUTIN, Catherine LEROY, Marie-Françoise DION, Reynald EPIÉ, Pascale BARDOU, Isabelle MONNIER, Eric SCHMITLIN, Roland BATAILLE, Claude TILLY, Muriel SALEMBIER,

Étaient représentés :

Patricia CARRARA donne pouvoir à Marie-Françoise DION, Gilles LAURENT donne pouvoir à Sylvie IMBERT, Mylène FAJFER donne pouvoir à Eloïse BOUTIN, Antoine CHIFFOLEAU donne pouvoir à Jean-Yves LAIGLE.

Étaient absents et excusés : Arnaud BECHENNEC, Julie PIERRE, Dominique DUPAU, Alexandre LITAUD.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Jean-Yves LAIGLE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : PROJET DE CREATION DU PERIMETRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS (PEAN) DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L113-16 et L113-19,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 septembre 2022 relative à l'engagement de la démarche de création d'un PEAN sur le territoire de La Bernerie-en-Retz,

Le rapporteur expose les éléments suivants :

Les dispositions des articles L113-16 et L113-19 du code de l'urbanisme permettent aux Départements de délimiter ou d'étendre des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN), avec l'accord de la ou des communes concernées ou des établissements publics compétents en matière de plan local d'urbanisme, et après avis de la chambre départementale d'agriculture et de l'établissement public chargé du schéma de cohérence territoriale.

Une démarche a été engagée par le Département de Loire-Atlantique, à laquelle Pornic agglo Pays de Retz et la commune de La Bernerie-en-Retz ont été associées en vue de créer le PEAN de Pornic agglo Pays de Retz sur les communes de La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-Mer et Pornic.

Les enjeux et les bénéfices attendus de la mise en place d'un tel projet pour les espaces agricoles et naturels de la commune sont décrits dans la notice justificative. Ils concernent notamment :

- La préservation des espaces agricoles et naturels au regard des dynamiques de déprise agricole et du phénomène de cabanisation ;
- Les conditions de maintien et de développement sur ces espaces d'une agriculture viable et pérenne,

Page 1 / 2

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

- L'amélioration des liens sociaux entre l'agriculture et les autres usages de l'espace rural, en faveur de la conciliation des usages et du partage des harmonieux de l'espace rural.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour donner son accord sur le projet de création du PEAN de Pornic agglo Pays de Retz.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par vote à mains levées et par 19 voix pour,

- **DONNE SON ACCORD** sur le présent projet de création du PEAN de Pornic agglo Pays de Retz composé du périmètre et de la notice justificative du projet de création,
- **DONNE SON ACCORD** sur le programme d'actions associé au projet de création du PEAN de Pornic agglo Pays de Retz.

Pour copie conforme, la Bernerie-en-Retz,

le 24 juin 2024,

Le Maire,
Jacques PRIEUR

